VADE MECUM DU DOCTORAT

Dispositions spécifiques du Collège de doctorat

Modalités pratiques :

- Les documents associés au doctorat doivent parvenir au secrétariat du collège de doctorat **au plus tard le jeudi précédant** la date du Collège de Doctorat.

- La défense privée peut être organisée le mois suivant la réception de la version provisoire[1] de la dissertation par les membres du jury. Après consultation de tous les membres du jury y compris le Président du jury, le doctorant doit communiquer la date choisie, l'heure et le lieu de la défense au secrétariat des étudiants Un mois avant la défense privée, dix (sans co-promoteur)/onze (avec un co-promoteur) exemplaires de la dissertation sont déposés au secrétariat du Collège de doctorat de la Faculté de Médecine vétérinaire qui les envoie avec la convocation dans les plus brefs délais à chaque membre du jury.

- Après notification de la décision du conseil de Faculté d'autoriser la défense publique, le candidat procède à l'impression de la version définitive de sa dissertation **au format A4** ; la page de couverture et la page comprenant le code ISBN étant rédigées selon le modèle disponible sur le site internet de la faculté de médecine vétérinaire (URL : http://www.fmv.ulg.ac.be/cms/c_1538226/fr/documents-utiles). Le code ISBN doit être demandé auprès de Madame Sandrine VANDENPUT (S.Vandenput@ulg.ac.be). En particulier, le nom de l'Académie, de l'université de Liège et de la Faculté de médecine vétérinaire doivent obligatoirement figurer sur la page de couverture.

- Après consultation de tous les membres du jury y compris du président de jury, le doctorant doit communiquer la date et l'heure choisies pour la défense publique au secrétariat du Collège de doctorat qui se charge de réserver la salle. Minimum un mois avant la défense publique, quatorze (sans Co-promoteur)/quinze (avec un Co-promoteur) exemplaires de la dissertation sont déposés au secrétariat du Collège de doctorat. Dès réception des exemplaires par le secrétariat, ce dernier, au nom du doyen en adresse un exemplaire accompagné de la convocation à la défense publique à chaque membre du jury, et ce dans les plus brefs délais.

[1]Par version provisoire de la dissertation, le Collège entend une version brute au format A4 pour laquelle aucun frais particulier ne doit avoir été engagé pour la couverture ou la reliure.